

BEPECASER

ÉPREUVE DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Mercredi 14 mai 2014

Question 1

Peuvent circuler dans une rue dont l'entrée est signalée par un panneau B0 :

- A – les cyclistes qui conduisent un cycle et qui conservent une allure au pas ;
- B – les enfants de moins de dix ans qui conduisent un cycle ;
- C – les personnes qui conduisent à la main un cycle.

Question 2

Le transport d'un enfant de moins de dix ans sur le siège avant d'un véhicule à moteur est interdit, sauf :

- A – si le véhicule ne comporte pas de siège arrière ;
- B – si le siège arrière du véhicule n'est pas équipé de ceinture de sécurité ;
- C – lorsque l'enfant est transporté, face à l'avant, dans un système homologué de retenue spécialement conçu pour être installé à l'avant et que le coussin de sécurité frontal est désactivé.

Question 3

Les panneaux routiers se divisent en :

- A – trois catégories ;
- B – quatre catégories ;
- C – cinq catégories.

Question 4

Le fait pour tout conducteur de véhicule en circulation, de faire usage d'un téléphone tenu à la main est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la :

- A – 3^{ème} classe ;
- B – 4^{ème} classe.

Cette contravention donne lieu de plein droit à une réduction de :

- C – deux points du permis de conduire ;
- D – trois points du permis de conduire.

Question 5

L'âge requis pour se présenter à l'épreuve théorique générale du permis de conduire est fixé à :

- A – 16 ans pour les candidats de la catégorie B ayant suivi la formation via l'apprentissage anticipé de la conduite ;
- B – 16 ans pour les candidats de la catégorie B ayant suivi la formation avec conduite supervisée ;
- C – 17 ans pour les candidats de la catégorie B ayant suivi la formation avec ou sans conduite supervisée.

Question 6

Le correcteur de trajectoire :

Est un élément de sécurité active :

A – vrai ;

B – faux.

Est un élément de sécurité passive :

C – vrai ;

D – faux.

Question 7

La sécurité active désigne tous les éléments mis en jeu dans une automobile afin d'éviter les accidents.

A – vrai ;

B – faux.

Le rôle de la sécurité passive est de réduire les conséquences d'un accident lorsque celui-ci n'a pu être évité.

C – vrai ;

D – faux.

Question 8

Le guide pour la formation des automobilistes (GFA) précise :

A – les méthodes pédagogiques à mettre obligatoirement en œuvre pour atteindre les objectifs des quatre étapes de formation ;

B – ce que doit savoir et savoir faire l'élève à la fin de la formation initiale.

Question 9

A – Quelquefois, une motivation trop forte peut entraîner une tension psychologique qui n'est pas favorable à l'apprentissage.

B – La discussion de groupe n'est pas un moyen pédagogique pour agir sur les motivations.

C – Une ou des méthode(s) pédagogique(s) inadaptée(s) peut(vent) faire évoluer défavorablement les motivations.

D – En cours de formation, les réussites et les échecs influencent les motivations.

Question 10

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA), un programme de formation élaboré par des pédagogues :

A – propose généralement une succession d'items qui a une logique pédagogique ;

B – présente des items selon l'ordre dans lequel ils doivent être traités.

Question 11

Le fait pour tout conducteur, qui vient d'effectuer un dépassement par la gauche, de provoquer le ralentissement du véhicule qu'il vient de dépasser lors de son retour sur sa droite constitue une infraction punie de l'amende prévue pour les contraventions de la :

A – 2^{ème} classe ;

B – 3^{ème} classe ;

C – 4^{ème} classe.

Question 12

Tout conducteur doit réduire sa vitesse lors du croisement ou du dépassement de piétons :

A – vrai ;

B – faux.

Le fait de ne pas réduire sa vitesse :

C – est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe ;

D – donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Question 13

En agglomération, lorsque le croisement s'avère difficile entre un véhicule de la catégorie B et un véhicule de transport en commun :

- A – le véhicule de la catégorie « B » doit, si besoin, s'arrêter pour laisser passer le véhicule de transport en commun ;
- B – le véhicule de transport en commun doit, si besoin, s'arrêter pour laisser passer le véhicule de la catégorie « B ».

Question 14

Selon le bilan de la sécurité routière en France en 2012 :

- A – le nombre d'accidents corporels a diminué par rapport à 2011 ;
- B – le nombre de personnes tuées a diminué par rapport à 2011 ;
- C – le nombre de personnes hospitalisées a augmenté par rapport à 2011.

Question 15

Selon le bilan de la sécurité routière en France en 2012 :

Les jeunes conducteurs (18-24 ans) et les conducteurs âgés d'au moins 75 ans sont plus souvent présumés responsables des accidents corporels ou mortels que les autres conducteurs :

- A – vrai ;
- B – faux.

Question 16

Le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages intervient pour indemniser les victimes d'accident de la circulation notamment :

- A – lorsque le responsable des dommages est inconnu ;
- B – lorsque le responsable des dommages n'est pas assuré, sauf par l'effet d'une dérogation légale à l'obligation d'assurance ;
- C – lorsque le conducteur responsable des dommages est sous l'emprise de l'alcool.

Question 17

Sont habilités à dispenser la formation à la réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :

- A – les organismes agréés par le préfet pour délivrer la formation à la capacité de gestion en application des dispositions de l'arrêté du 8 janvier 2001 ;
- B – les établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats à l'examen du BEPECASER ;
- C – les organismes agréés par le préfet pour organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Question 18

Les règles relatives à la procédure de l'amende forfaitaire applicable à certaines infractions du code de la route concernant, à l'exception des infractions relatives au stationnement, les contraventions de :

- A – 2^{ème} classe ;
- B – 3^{ème} classe ;
- C – 4^{ème} classe ;
- D – 5^{ème} classe.

Question 19

La formation préparatoire en vue de l'obtention de la catégorie « B » du permis de conduire doit faire l'objet d'un contrat écrit entre :

- A – le candidat et l'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;
- B – le candidat et l'établissement d'enseignement ;
- C – le candidat, l'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière et l'établissement d'enseignement.

Question 20

Sauf exception, le fait de conduire un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule considéré est puni :

- A – de deux ans d'emprisonnement et 10 000 euros d'amende ;
- B – d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende ;
- C – d'une amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe.

Question 21

La conduite d'un véhicule de la catégorie B sous l'empire d'un état alcoolique est punie dès lors que la concentration d'alcool pur dans l'air expiré est égale ou supérieure à :

- A – 0,20 milligramme par litre ;
- B – 0,25 milligramme par litre.

Question 22

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA) :

- A – une progression est une série d'étapes ou de séquences ;
- B – un plan de formation est constitué par une succession d'étapes que l'élève devra parcourir ;
- C – chaque étape de formation vise uniquement un micro objectif.

Question 23

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA) :

La méthode pédagogique dite « interrogative » est plus active que la méthode dite « magistrale » :

- A – vrai ;
- B – faux.

La méthode pédagogique dite « interrogative » est plus active que la méthode dite « démonstrative » :

- C – vrai ;
- D – faux.

Question 24

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA), l'effet de « stéréotypie » consiste à se laisser influencer par :

- A – ce qui est autour de la performance du candidat ;
- B – l'appartenance du candidat à une catégorie qui fait l'objet d'un préjugé favorable ou défavorable ;
- C – les notes attribuées aux candidats précédents.

Question 25

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA), pour qu'un objectif soit opérationnel, la performance constituant l'objectif doit être notamment :

- A – réalisable ;
- B – réalisée toujours dans des conditions différentes ;
- C – observable.

Question 26

Un conducteur ayant obtenu son permis de conduire dans le cadre de la conduite supervisée ne commet aucune infraction la première année de son obtention.

Au cours de la deuxième année, il commet deux infractions ayant entraîné une réduction d'un point pour la première infraction et de deux points pour la seconde.

Il ne commet plus d'infraction jusqu'à la fin de sa période probatoire, mais suit, pendant cette période, un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

A la fin de sa période probatoire, son capital points est de :

- A – douze points ;
- B – neuf points ;
- C – huit points.

Question 27

Sauf indication contraire, un conducteur titulaire de la catégorie B du permis de conduire en période probatoire est tenu de ne pas dépasser la vitesse maximale de :

- A – 110 km/h sur les sections d'autoroute où la vitesse normale est de 130 km/h ;
- B – 80 km/h sur les routes autres que les sections d'autoroute et les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central ;
- C – 50 km/h en agglomération.

Question 28

Le fait pour tout propriétaire de mettre ou de maintenir en circulation un véhicule sans avoir satisfait aux obligations de contrôle technique dont ce véhicule est astreint, est puni :

- A – d'une amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe ;
- B – d'une amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe.

Question 29

Sauf exception, la largeur totale d'un véhicule automobile de la catégorie « B », mesurée toutes saillies comprises dans une section transversale quelconque, ne doit pas dépasser :

- A – 2 mètres ;
- B – 2,55 mètres ;
- C – 3 mètres ;
- D – 3,50 mètres.

Question 30

Dans un cycle à quatre temps d'un véhicule à essence, qu'appelle-t-on « le temps moteur » (étincelle à la bougie qui produit l'explosion du mélange) :

- A – l'échappement ;
- B – la compression ;
- C – l'admission ;
- D – l'explosion – détente.

Question 31

**Dans un moteur à explosion, le système de distribution permet :
l'admission du mélange (air + essence) dans les cylindres :**

- A – vrai ;
- B – faux.

l'échappement des gaz :

- C – vrai ;
- D – faux.

Question 32

La réalité d'une infraction entraînant un retrait de points est établie par :

- A – la date de l'établissement du procès-verbal ;
- B – le paiement d'une amende forfaitaire ;
- C – l'émission du titre exécutoire de l'amende forfaitaire majorée ;
- D – l'exécution d'une composition pénale ;
- E – la condamnation définitive.

Question 33

Le fait de refuser, pour un conducteur impliqué dans un accident corporel de la circulation, de se soumettre aux épreuves de dépistage en vue d'établir s'il conduisait en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni de :

- A – trois ans d'emprisonnement ;
- B – deux ans d'emprisonnement.

Cette infraction donne lieu de plein droit à un retrait de :

- C – quatre points du permis de conduire ;
- D – six points du permis de conduire.

Question 34

Le fait de circuler sur une voie ouverte à la circulation publique avec un cyclomoteur non soumis à réception est autorisé :

- A – vrai ;
- B – faux.

Question 35

Les pneumatiques des véhicules des catégories M1 doivent présenter, pendant toute leur utilisation sur route, dans les rainures principales de leur bande de roulement, une profondeur d'au moins :

- A – 1,6 millimètre ;
- B – 1,4 millimètre.

Question 36

Dans un turbocompresseur, l'énergie permettant la compression des gaz d'admission provient des gaz d'échappement :

- A – vrai ;
- B – faux.

Question 37

Selon le bilan de la sécurité routière en France en 2012 :

Le nombre de personnes tuées dans un accident de la route impliquant un conducteur titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans représente :

- A – 3,8% de la mortalité sur la route ;
- B – 10% de la mortalité sur la route ;
- C – 23,8% de la mortalité sur la route.

Question 38

Le Conseil supérieur de l'éducation routière (CSER) est placé auprès :

- A – du délégué interministériel à la sécurité routière ;
- B – du Premier ministre ;
- C – du Président de la République ;
- D – du ministre chargé de la sécurité routière.

Question 39

- A – Sauf exception, les panneaux de danger sont implantés de manière à signaler aux usagers de la route une vigilance spéciale avec ralentissement adapté.
- B – Les panneaux de danger sont de forme triangulaire.
- C – Les panneaux de danger sont toujours complétés d'un panonceau de distance.

Question 40

Une balise de type J3 (position des intersections de routes) est implantée :

- A – quel que soit le régime de priorité qui s'applique aux intersections signalées ;
- B – seulement aux intersections sous le régime de priorité à droite.

B.E.P.E.C.A.S.E.R.

Mercredi 14 mai 2014

REPONSES
QUESTIONS A B C D E

1					
2					
3					
4					
5					

A B C D E

6					
7					
8					
9					
10					

A B C D E

11					
12					
13					
14					
15					

A B C D E

16					
17					
18					
19					
20					

REPONSES
QUESTIONS A B C D E

21					
22					
23					
24					
25					

A B C D E

26					
27					
28					
29					
30					

A B C D E

31					
32					
33					
34					
35					

A B C D E

36					
37					
38					
39					
40					

Question n°27 neutralisée

Question n°33 neutralisée